

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

PRÉSENTATION ET COTATION

Une série d'épreuves constitutive d'une compétition amicale est proposée aux équipages du Rallye.

La participation aux épreuves doit se faire dans le strict respect des règles de l'air.

Les épreuves sont classées en quatre catégories :

- 1- Épreuves de précision d'atterrissage et d'évaluation de consommation
- 2- Épreuves de visualisations de photos et de signaux sol
- 3- Épreuves de connaissances techniques et historiques à bas de QCM
- 4- Épreuves surprises en relation principalement avec la sécurité des vols

Chaque épreuve fait l'objet d'une cotation exprimée en points de pénalités.

Des pénalités spécifiques sont aussi prévues pour le non respect vis-à-vis d'articles du règlement, pour des infractions au regard de la réglementation aérienne ou pour des fautes de nature à nuire à la sécurité, à l'ordonnance et à la bonne tenue du rallye en général.

Le directeur du rallye et le directeur des vols sont seuls juges des sanctions éventuelles et de leur cotation.

L'équipage du rallye est celui qui totalise le moins de points de pénalités.

Le directeur du rallye a toute autorité pour prononcer l'exclusion de tout pilote dont l'esprit et le comportement nuiraient au bon déroulement du rallye.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être adressées par écrit au directeur des vols au maximum 1 heure après la proclamation des résultats de l'épreuve contestée.

Après examen avec le commissaire de l'épreuve, la réponse sera communiquée à l'équipage auteur de la réclamation dans un délai de 24 heures.

Toute décision consécutive à une réclamation peut entraîner une modification des résultats de l'épreuve contestée et du classement général.

La décision finale du directeur du rallye est sans appel.

VISUALISATIONS

PHOTOS

L'épreuve consiste à identifier une photo et à la positionner sur une carte mise à disposition par l'organisation
Pénalité : 50 points par photo mal positionnée ou non identifiée.

ORIENTATION MAGNÉTIQUE D'UNE FLÈCHE

L'équipage doit évaluer en degrés entiers, l'orientation magnétique d'une flèche.
Pénalité : 3 points par degré d'erreur, limité à 180 points

ANGLE DE DEUX SEGMENTS

L'équipage doit évaluer en degrés entiers, l'angle le plus faible formé par le prolongement de deux segments.
Pénalité : 3 points par degré d'erreur, limitée à 180 points.

AXE ET DISTANCE ENTRE DEUX SEGMENTS

L'équipage doit évaluer en degrés entiers l'axe magnétique de la droite non matérialisée reliant les 2 signes. Il doit également évaluer la distance en mètres entiers, entre les centres des 2 signes.

Pénalité : 3 points par degré d'erreur, limité à 180 points

3 points par mètre d'erreur, limité à 180 points

ÉPREUVE MIXTE

C'est une combinaison des exercices rapportés plus haut. La note finale sera la somme des cotations de chaque exercice.

ATTERRISSAGE DE PRÉCISION

L'atterrissage doit se faire le plus près possible de la ligne blanche de référence

Pénalité : 4 points par mètre d'écart, limitée à 200 points.

Le touché doit s'effectuer simultanément sur les deux roues de train principal, avec une distance maximale de 5 mètres entre le toucher d'une roue et le toucher de l'autre (sans vent traversier).

La roulette de nez doit être clairement dégagée du sol.

Les avions à train classique doivent atterrir dans une configuration où la queue se trouve nettement en-dessous de la référence horizontale de l'avion.

AVANT LA LIGNE DE RÉFÉRENCE

Le point de touché retenu est celui du premier contact de l'avion avec la piste, y compris dans le cas où une partie de l'avion touche le sol avant le train principal.

APRÈS LA LIGNE DE RÉFÉRENCE

Le point de touché retenu est celui du train principal lorsque l'avion commence à rouler à la fin de tous ses rebonds.

REBONDS

En cas de rebonds, avant ou après la ligne, le point de touché retenu est celui donnant le maximum de pénalités.

Un avion est considéré en rebonds lorsque, après un toucher, les roues principales (ou une seule roue) quittent le sol d'une hauteur supérieure à son diamètre.

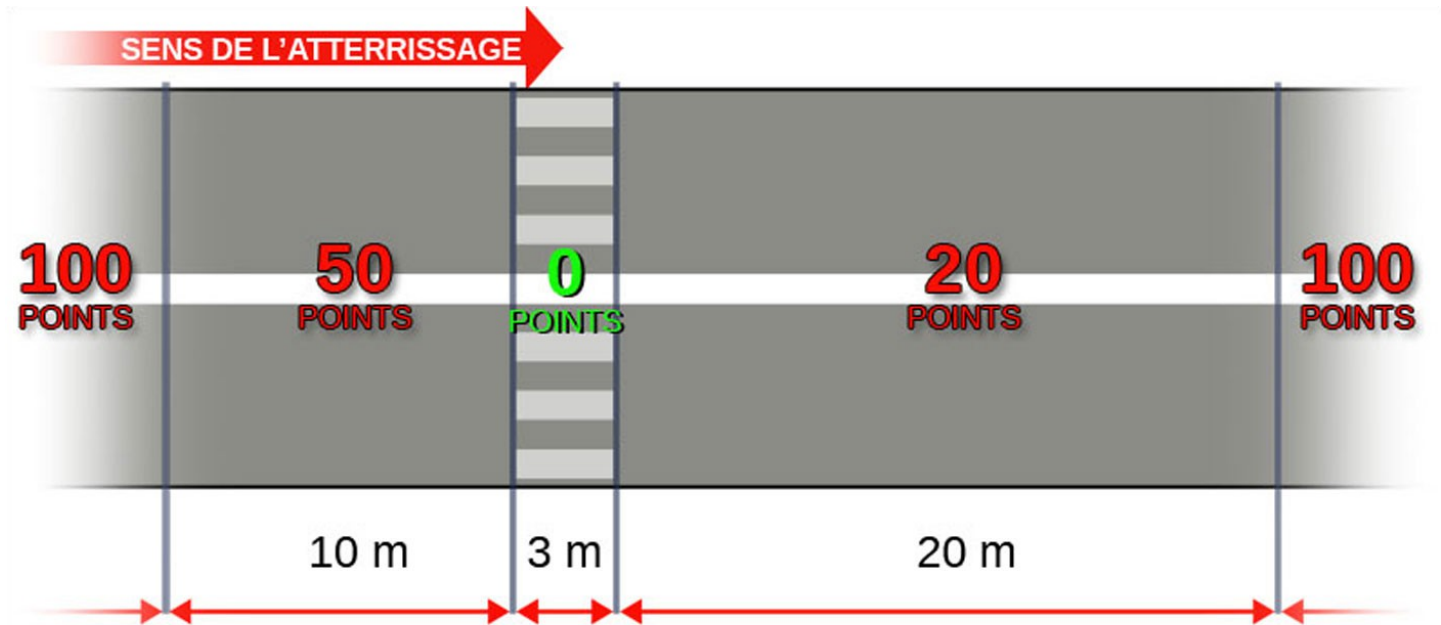
ATTERRISSAGE ANORMAL OU DANGEREUX

200 points de pénalité

Sera considéré comme anormal ou dangereux :

- Roulette de nez pas clairement dégagée du sol. Atterrissage plat.
- Avion à train classique n'étant pas dans une configuration avec la queue clairement sous l'horizontale.
- Toute partie de l'avion autre que les roues touchant le sol.
- Une roue principale dégagée du sol d'une hauteur supérieure au diamètre de cette roue au moment de l'impact initial, sans condition de vent de travers.

NOTATION DE L'ATERRISSAGE DE PRÉCISION



CONSOMMATION

La quantité demandée peut être formulée en litres et en dixièmes de litre. De même, la quantité livrée sera inscrite en litres et en dixièmes de litre.

Il est interdit de ne remplir que des réservoirs vides. Le manuel de vol fera référence.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas assécher les réservoirs.

La quantité demandée sera inscrite par le commissaire. Elle devra correspondre au trajet parcouru.

L'équipage peut, à tout moment pendant la livraison, modifier la quantité demandée. La notification aux Commissaires doit intervenir tout de suite après la fin de la livraison.

Pénalité : 10 fois le pourcentage de la différence entre la quantité d'essence demandée et la quantité livrée rapportée à la quantité demandée. Pénalité limitée à 200 points.

Si la quantité demandée n'est pas en cohérence avec le trajet réalisé, pénalité maximale de 200 points.

Exemple :

Quantité demandée : 95,1 litres

Quantité livrée : 100,3 litres

Différence : 5,2 litres

Soit un écart de $100,3 \times 5,2 = 5,5$ % par rapport à la quantité demandée

Pénalité : $5,5 \times 10 = 55$ points

$5,2 : 95,1 = 5,46$ % soit une **pénalité de 54,6 points arrondis à 55**

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE (QCM)

Dix questions par QCM.

Les QCM seront posés en Français ou en Anglais.

Les questions porteront sur trois types de sujet :

- Technique aéronautique
- Histoire de l'aviation
- Connaissance des pays survolés

Pénalité : 10 points par erreur.

ÉPREUVES SURPRISES

Pénalité maximum : 50 points